PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce 4 avril 2023 à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Vincent Nadeau
Siège #2 - Jean Dallaire
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Tony Gilbert
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance:

Siège #3 - France Loignon

Formant quorum sous la présidence du maire , monsieur François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-04-39 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1 - Séance ordinaire du 7 mars 2023
4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE
5 - VOIRIE
5.1 - Rapport de l'employé de voirie
5.2 - Résultats des soumission pour l'étude de caractérisation des sols - Ponceaux Rang St-François Xavier
6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC
7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC
8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
8.3 - Résolution Entente de collaboration - Travaux de réfection de la rue Principale
9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
9.2 - Fonds culturel 2023
10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
10.2 - Émission des permis et certificats
10.3 - Appui à la demande de Raymond Boucher et Fils pour le renouvellement auprès de la CPTAQ de son permis pour exploitation d'une gravière, d'une sablière et d'une carrière sur les lots 3 123 899 et 3 123 923
11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
11.1 - PRABAM
12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
12.2 - Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur externe
13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
14 - LÉGISLATION
14.1 - Règlement no 339 sur la démolition d'immeubles
14.2 - Règlement d'emprunt no 335 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part au Ministère des Transports pour le renouvellement des conduites d'eau potable - Réfection de la rue Principale
14.3 - Dépôt du relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires - MAMH
15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
16 - VARIA
17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Vincent Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-04-40

3.1 - Séance ordinaire du 7 mars 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

2023-04-41

5.2 - Résultats des soumission pour l'étude de caractérisation des sols - Ponceaux Rang St-François Xavier

CONSIDÉRANT les résultats des soumissions pour la caractérisation des sols et matières granulaires résiduelles pour la réalisation des travaux de réfection des ponceaux P004, P005 et P007, aux montants suivants:

-
  -
    - Englobe corp. : 8 748.45 $ (taxes incluses)
    - Groupe ABS inc. : 9 081.88 $ (taxes incluses)
    - Terrapex Environnement Ltée : 9 347.47 $ (taxes incluses)
    - FNX-INNOV inc. : 12 541.76 $ (taxes incluses)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Tony Gilbert, appuyé par monsieur Vincent Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat de caractérisation des sols et matières granulaires résiduelles au plus bas soumissionnaire, soit la firme Englobe Corp. au montant de 8 748.45 $ (taxes incluses).

Adopté

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

2023-04-42 **8.3 - Résolution Entente de collaboration - Travaux de réfection de la rue Principale**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance de l'entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec pour les travaux de réfection de la rue Principale, (route 88233) - Projet numéro : 154-11-1592;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'acceptation de l'entente;

Et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente et tout autre document relatif à ce dossier.

Adopté

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

2023-04-43 **9.2 - Fonds culturel 2023**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir du programme du fonds culturel 2023 afin d'offrir aux enfants du camp de jour des animations et activités éducatives;

CONSIDÉRANT que le montant maximal de l'aide financière ne peut excéder 80% du coût total du projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'impliquer et investir le montant excédant afin de réaliser ce projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt de la demande financière du programme du fonds culturel 2023 afin d'offrir des activités éducatives aux enfants dans le cadre du camp de jour 2023.

Que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Adopté

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Émission des permis et certificats

2023-04-44 **10.3 - Appui à la demande de Raymond Boucher et Fils pour le renouvellement auprès de la CPTAQ de son permis pour exploitation d'une gravière, d'une sablière et d'une carrière sur les lots 3 123 899 et 3 123 923**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Vincent Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer à la CPTAQ que la Municipalité de Saint-Philibert appuie la demande de renouvellement du permis complété par Raymond Boucher et Fils pour l'exploitation d'une gravière, d'une sablière et d'une carrière sur les lots 3 123 899 et 3 123 923 du rang Sainte-Marguerite, le tout en regard des critères formulés à l’article 62 de la Loi.

Adopté

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - PRABAM

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2023-04-45 **12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 124 826,83 $ et d'autoriser leur paiement.

•Comptes à payer 109 907,33 $

•Salaires nets versés 9 736.38 $

•Remises d'employeur 5 183,12 $

•Total 124 826,83 $

Administration : chèque no. C2300047 à C2300062, L2300011 à L2300016, V0002097 à V0002098
Salaires : chèque no. D000028 à D000042

Adopté

2023-04-46

12.2 - Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur externe

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 préparés par la firme Blanchette Vachon, S.E.N.C.R.L. Un surplus des revenus sur les dépenses de 199 458 $ a été enregistré. Les documents officiels seront envoyés au Ministère des Affaires Municipales avant le 15 juin prochain par la municipalité après approbation de la firme Blanchette Vachon, S.E.N.C.R.L.

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

14 - LÉGISLATION

2023-04-47

14.1 - Règlement no 339 sur la démolition d'immeubles

ATTENDU que la greffière-trésorière résume le Règlement no 339 en indique l'objet, le coût et sa portée;

ATTENDU qu'une dispense de lecture de règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

ATTENDU qu'une période de consultation a eu lieu du 8 mars au 4 avril 2023 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur René Drouin,

APPUYÉ par monsieur Jean Dallaire

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement no 339 intitulé « Règlement de démolition des immeubles», soit et est adopté par ce conseil.

QUE la présente résolution ainsi que le règlement no 339 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu;

QUE le texte du Règlement no 339 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

QU'UN certificat de conformité soit demandé à la M.R.C. de Beauce-Sartigan pour ledit règlement;

QUE ledit règlement entrera ensuite en vigueur dans les délais prévus par la loi.

Adopté

2023-04-48

14.2 - Règlement d'emprunt no 335 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part au Ministère des Transports pour le renouvellement des conduites d'eau potable - Réfection de la rue Principale

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement d'emprunt no 335 décrétant une dépense de 1 260 000 $ et un emprunt de 1 260 000 $ pour le versement d'une quote-part au Ministère des Transports pour le renouvellement des conduites d'eau potable - Réfection de la rue Principale.

Adopté

2023-04-49

14.3 - Dépôt du relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires - MAMH

Tel que prévoit la loi, la directrice générale dépose en séance publique la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur Jean Dallaire, conseiller #2.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - VARIA

2023-04-50

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 19h50

_____ _____

François Morin, maire Maryse Nadeau, dir. gén. & gref. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.